

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES MINES
ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DECRET N°2005-051/PR
portant modification du décret n°96-168/PR accordant un
permis d'exploitation à grande échelle d'un gisement de calcaire
à Tabligbo, Préfecture de Yoto, à la société West African Cement
SARL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du Premier Ministre, Ministre de l'Équipement, des Mines et des Postes et Télécommunications ;

Vu la constitution togolaise du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n°2003-012 du 14 octobre 2005 modifiant et complétant la loi n° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier de la République togolaise ;

Vu le décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003 portant composition du Gouvernement modifié par le décret n° 2003-233/PR du 04 août 2003 ;

Vu la Convention d'Investissement entre le Gouvernement togolais et la société WACEM S.A. en date du 22 mars 2000 ;

Vu la demande en date du 04 avril 2005 de la société WACEM S.A. ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er: L'article N°2 du décret N°96-168/PR du 30 décembre 1996 accordant à la société WACEM S.A. un permis d'exploitation à grande échelle d'un gisement de calcaire à Tabligbo dans la préfecture de Yoto est modifié.

Conformément au plan à 1/200000 ci-joint, les parallèles et les méridiens définissant chacun des sommets du nouveau périmètre deviennent :

<i>Sommets</i>	<i>Longitudes</i>	<i>Latitudes</i>
<i>A</i>	<i>1° 30' 39"</i>	<i>6° 36' 00"</i>
<i>B</i>	<i>1° 36' 00"</i>	<i>6° 38' 00"</i>
<i>C</i>	<i>1° 36' 00"</i>	<i>6° 36' 00"</i>
<i>D</i>	<i>1° 31' 37"</i>	<i>6° 34' 09"</i>

La superficie du périmètre ainsi défini est de quarante deux kilomètres carrés (42 Km²).

Article 2 : Le Ministre des Mines, de l'Équipement et des Postes et Télécommunications est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise

Lomé, le 26 MAI 2005.....

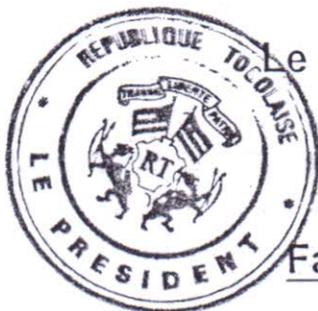
Le Ministre de l'Équipement,
des Mines et des Postes
et Télécommunications p.i.

SIGNE

Koffi SAMA

Le Premier Ministre

SIGNE
Koffi SAMA



Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

POUR AMPLIATION :



Le Directeur de Cabinet
du Président de la République

Pascal A. BODJONA